



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

Le 12 avril 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS, Pascal POYE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Daniel ROUSSEL à Christian LETEURTRE, Béatrice TASSERY à Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR à François CRAMILLY, Céline DELPECH à Monique COURSELLE,

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Cécile GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	23
Qui ont pris part à la délibération	27
Pour	27
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS - CM/21/074

Il est rappelé au Conseil que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités et de leurs établissements sont créés par l'organe délibérant.

La mise à jour du tableau des emplois est rendue nécessaire du fait des précédentes délibérations (CM/21/.. CM/21/.., et CM/21/..) à l'ordre du jour de ce Conseil municipal du 12 avril 2021, à savoir pour résumer :

- o 1 poste d'Adjoint au Chef de service Politiques éducatives :
 - +1 Adjoint d'animation 1ère classe – catégorie C – filière Animation – temps complet
- o 1 poste de Médiateur culturel Micro-folie :
 - +1 Adjoint d'animation – catégorie C – filière Animation - temps complet
- 1 poste d'Agent d'accueil et d'accompagnement Maison France Services :
 - +1 Adjoint administratif – catégorie C – filière Administrative - temps complet

Par conséquent, il est précisé au Conseil le tableau des emplois global mis à jour au regard des modifications susmentionnées, en différenciant le tableau des emplois occupés par des fonctionnaires de celui des emplois permanents occupés par des agents contractuels permanents :

EMPLOIS OCCUPES PAR DES AGENTS TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

catégorie	grade	nombre de postes ouverts	quotité horaire
FILIERE ADMINISTRATIVE			
A	Attaché	1	TC
A	Attaché principal	1	TC
total du cadre d'emploi des Attachés territoriaux: 2			
B	Rédacteur	4	TC
B	Rédacteur principal 2ème classe	3	TC

B	Rédacteur principal 1ère classe	1	TC	
total du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux: 8				
C	Adjoint administratif	8	TC	
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	6	TC	
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	8	TC	
total du cadre d'emploi des Adjoints administratifs : 22				
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE				32

FILIERE TECHNIQUE				
A	Ingénieur principal	1	TC	
total du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux: 1				
B	Technicien territorial	1	TC	
B	Technicien principal 1ère classe	2	TC	
total du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux: 3				
C	Adjoint technique	32	31 à TC, 1 à 30h	
C	Adjoint technique principal 2ème classe	4	TC	
C	Adjoint technique principal 1ère classe	3	TC	
total du cadre d'emploi des Adjoints techniques : 36, dont 1 à 30h				
C	Agent de maîtrise	3	TC	
C	Agent de maîtrise principal	5	TC	
total du cadre d'emploi des Agents de maîtrise : 8				
TOTAL FILIERE TECHNIQUE				51
				dont 1 à 30h

FILIERE ANIMATION				
B	Animateur	1	TC	
B	Animateur principal 2ème classe	2	TC	
B	Animateur principal 1ère classe	2	TC	
total du cadre d'emploi des Animateurs territoriaux : 5				
C	Adjoint d'animation	15	TC	
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	0	TC	
C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	2	TC	

total du cadre d'emploi des Adjointes d'animation : 17		
TOTAL FILIERE ANIMATION		22

FILIERE MEDICO SOCIALE			
A	Assistant socio-éducatif 2 ^{ème} classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Assistants territoriaux socio-éducatifs : 1			
A	Educateur de Jeunes Enfants 2 ^{ème} classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants : 1			
C	Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles	2	TC
C	Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles	4	TC
total du cadre d'emploi des ATSEM : 6			
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE			8

FILIERE CULTURELLE				
A	Bibliothécaire	1	TC	
total du cadre d'emploi des Bibliothécaires : 1				
B	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1	28h	
total du cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothécaires : 1 à 28h				
C	Adjoint du patrimoine	2	1 à TC, 1 à 28h	
C	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1	TC	
total du cadre d'emploi des Adjointes du patrimoine : 3				
TOTAL FILIERE CULTURELLE			5	Dont 2 à 28h

FILIERE SECURITE			
C	Gardien brigadier	4	TC
C	Brigadier chef principal	3	TC
total du cadre d'emploi des Agents de PM : 7			
TOTAL FILIERE SECURITE			7
TOTAL TOUTES FILIERES CONFONDUES			125

EMPLOIS PERMANENTS OCCUPES PAR DES AGENTS CONTRACTUELS

catégorie	grade de rattachement	nombre de postes ouverts	quotité horaire
FILIERE ADMINISTRATIVE			
A	Attaché	1	TC
A	Attaché principal	1	TC
C	Adjoint administratif	5	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints administratifs : 7			
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			7

FILIERE TECHNIQUE			
A	Ingénieur	0	
A	Ingénieur principal	0	
total du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux: 0			
B	Technicien territorial	0	
B	Technicien principal 2 ^{ème} classe	0	
B	Technicien principal 1 ^{ère} classe	0	
total du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux: 0			
C	Adjoint technique	4	TC
C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	0	
C	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	0	
total du cadre d'emploi des Adjoints techniques : 4			
C	Agent de maîtrise	0	
C	Agent de maîtrise principal	0	
total du cadre d'emploi des Agents de maîtrise : 0			
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			4

FILIERE ANIMATION			
B	Animateur	0	
B	Animateur principal 2ème classe	0	
B	Animateur principal 1ère classe	0	
total du cadre d'emploi des Animateurs territoriaux : 0			
C	Adjoint d'animation	8	TC
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	0	
C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	0	
total du cadre d'emploi des Adjoints d'animation : 8			
TOTAL FILIERE ANIMATION			8

FILIERE MEDICO SOCIALE			
A	Assistant socio-éducatif 2 ^{ème} classe	0	
total du cadre d'emploi des Assistants territoriaux socio-éducatifs : 0			
A	Educateur de Jeunes Enfants 2 ^{ème} classe	0	
total du cadre d'emploi des Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants : 0			
C	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles	0	
C	Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles	0	
total du cadre d'emploi des ATSEM : 0			
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE			0

FILIERE CULTURELLE			
A	Bibliothécaire	0	
total du cadre d'emploi des Bibliothécaires : 0			
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	0	
total du cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothécaires : 0			
C	Adjoint du patrimoine	0	

C	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	0	
C	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	0	
total du cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine : 0			
TOTAL FILIERE CULTURELLE			0

TOTAL AGENTS CONTRACTUELS PERMANENTS TOUTES FILIERES CONFONDUES	19
--	-----------

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer et d'adopter le tableau des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la Ville tel que présenté ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis du Comité Technique du 9 avril 2021,

VU le tableau des emplois,

VU le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE d'abroger les délibérations précédentes en matière de tableau des emplois et d'adopter les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus

DIT que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre budgétaire correspondant (012).

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 13 avril 2021

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

